|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |
|  |  | Genève, le 9 mai 2023 |
| Réf.: | **Lettre collective TSB 3/12**CE 12/MA | – Aux Administrations des États Membres de l'Union;– Aux Membres du Secteur UIT-T;– Aux Associés de l'UIT-T participant aux travaux de la Commission d'études 12;– Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT– Au Bureau régional de l'UIT, Brasilia (Brésil) |
| Tél.: | +41 22 730 6828 |
| Télécopie: | +41 22 730 5853 |
| Courriel: | tsbsg12@itu.int |
| Web: | <https://itu.int/go/tsg12> |
| Objet: | **Réunion de la Commission d'études 12; Mexico (Mexique), 19-28 septembre 2023** |

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion de la Commission d'études 12 (Qualité de fonctionnement, qualité de service et qualité d'expérience), qui doit se tenir au Centro de Educación Continua Ing. Eugenio Méndez Docurro, Mexico (Mexique), du 19 au 28 septembre 2023 inclus, à l'aimable invitation de l'Institut fédéral des télécommunication (IFT).

La Commission d'études 12 de l'UIT‑T joue un rôle de chef de file en ce qui concerne l'élaboration de normes internationales sur la qualité de fonctionnement, la qualité de service et la qualité d'expérience. Ses travaux couvrent l'ensemble des terminaux, des réseaux, des services et des applications, allant de la transmission de la parole sur des réseaux fixes à commutation de circuits aux applications multimédias en accès sans fil sur des réseaux en mode paquet.

Les normes élaborées par la Commission d'études 12 sont très utiles aux opérateurs pour leur permettre de fournir le niveau de service nécessaire pour attirer et fidéliser les clients, et les autorités de régulation demandent des conseils techniques à la Commission d'études 12 pour faire évoluer leurs marchés nationaux vers un niveau élevé de qualité de service et de qualité d'expérience.

La réunion débutera à 14 h 30 le premier jour et l'enregistrement des participants débutera à 13 heures à l'entrée du lieu de la manifestation.

Avant la réunion, un atelier sur la qualité de service dans les télécommunications sera organisé du 18 septembre au 19 septembre 2023 (midi). Des renseignements complémentaires seront mis à disposition sur la [page d'accueil de la Commission d'études 12](https://www.itu.int/en/ITU-T/studygroups/2022-2024/12/Pages/default.aspx).

Principales échéances:

|  |  |
| --- | --- |
| 19 juillet 2023 | – [Soumission des contributions des Membres de l'UIT‑T](http://itu.int/net/ITU-T/ddp/) pour lesquelles une traduction est demandée. |
| 8 août 2023 | – Soumission des demandes de bourses ou des demandes de bourses pour la participation à une réunion électronique (au moyen des formulaires disponibles sur la [page d'accueil de la Commission d'études](https://www.itu.int/en/ITU-T/studygroups/2022-2024/12/Pages/default.aspx); pour plus de précisions, voir l'Annexe A). |
| 19 août 2023 | – Inscription préalable (au moyen du formulaire d'inscription en ligne disponible sur la [page d'accueil de la Commission d'études](https://www.itu.int/en/ITU-T/studygroups/2022-2024/12/Pages/default.aspx)).– Soumission des demandes de lettres pour faciliter l'obtention du visa auprès du pays hôte de la réunion (pour plus de précisions, voir l'Annexe A). |
| 6 septembre 2023 | – [Soumission des contributions des Membres de l'UIT-T (au moyen du système direct de publication des documents en ligne)](https://www.itu.int/net/ITU-T/ddp/Default.aspx?groupid=T22-SG12). |

Des informations pratiques concernant la réunion sont données dans l'**Annexe A**. Un projet d'**ordre du jour** et un projet de **calendrier** de la réunion, établis par la Présidente de la CE 12, Mme Tania Villa (Mexique), figurent dans l'**Annexe B**.

Je vous souhaite une réunion constructive et agréable.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

|  |  |
| --- | --- |
| *(signé)*Seizo OnoeDirecteur du Bureau de la normalisation des télécommunications | This QR code redirects to the latest meeeting information at: http://handle.itu.int/11.1002/groups/sg12 CE 12 de l'UIT-T |
| Informations les plus récentes concernant la réunion |

**Annexes**: 2

ANNEXE A
Informations pratiques concernant la réunion

**MÉTHODES DE TRAVAIL ET INSTALLATIONS**

**SOUMISSION DES DOCUMENTS ET ACCÈS**: La réunion se déroulera sans document papier. Les contributions des Membres doivent être soumises au moyen du [système direct de publication des documents en ligne](https://www.itu.int/net/ITU-T/ddp/Default.aspx?groupid=T22-SG12); les projets de document temporaire (TD) doivent être soumis par courrier électronique au secrétariat de la commission d'études en utilisant le [gabarit approprié](https://www.itu.int/en/ITU-T/studygroups/Pages/templates.aspx). Les documents de réunion sont accessibles depuis la page d'accueil de la commission d'études, et l'accès est réservé aux Membres de l'UIT‑T disposant d'un [compte utilisateur UIT](https://www.itu.int/TIES/) avec accès TIES.

**INTERPRÉTATION**: Comme convenu avec l'équipe de direction de la CE 12 de l'UIT-T, cette réunion se tiendra en anglais seulement.

**RÉSEAU LOCAL SANS FIL (WLAN)**: Des équipements de réseau local sans fil seront à la disposition des délégués sur place.

**PARTICIPATION INTERACTIVE À DISTANCE**: Un service de participation à distance sera assuré au mieux pour toutes les séances. Pour pouvoir accéder aux séances à distance, les délégués doivent s'inscrire à la réunion. Les participants devraient prendre note du fait que, conformément à la pratique habituelle, la réunion ne sera pas retardée ou interrompue parce qu'un participant à distance ne parvient pas à se connecter, à entendre ou à se faire entendre, selon l'appréciation du Président. Si les propos d'un participant à distance sont difficilement audibles en raison de la qualité du son jugée insuffisante, le Président pourra interrompre ce participant et renoncer à lui donner la parole tant qu'il n'aura pas été indiqué que le problème a été résolu. L'utilisation de l'outil de discussion est encouragée pour faciliter la gestion efficace du temps au cours des séances, si le Président le juge bon.

**INSCRIPTION PRÉALABLE, NOUVEAUX DÉLÉGUÉS, BOURSES ET DEMANDE DE VISA**

**INSCRIPTION PRÉALABLE**: L'inscription préalable est obligatoire et doit se faire en ligne depuis la page d'accueil de la commission d'études **au moins un mois avant le début de la réunion**. Comme indiqué dans la [Circulaire TSB 68](https://www.itu.int/md/T17-TSB-CIR-0068), dans le cadre du système d'inscription de l'UIT-T, le coordonnateur responsable doit approuver les demandes d'inscription; la [Circulaire TSB 118](https://www.itu.int/md/T17-TSB-CIR-0118) indique comment mettre en place l'approbation automatique de ces demandes. Certaines options du formulaire d'inscription ne s'appliquent qu'aux États Membres, notamment en ce qui concerne les fonctions, les demandes de services d'interprétation et les demandes de bourse. Les membres sont invités à inclure des femmes dans leurs délégations chaque fois que cela est possible.

Les **NOUVEAUX DÉLÉGUÉS** sont invités à suivre une séance d'information organisée à leur intention et à une discussion avec l'équipe de direction de la Commission d'études 12. Si vous souhaitez y participer, veuillez écrire à l'adresse tsbsg12@itu.int.

**BOURSES**: Afin de faciliter la participation des [pays remplissant les conditions requises](https://www.itu.int/en/fellowships/Documents/2022/ListEligibleCountries2022.pdf), deux types de bourses sont accordés pour cette réunion:

• des **bourses** classiques **pour la participation à une réunion en personne**; et

• des **bourses** nouvelles **pour la participation à une réunion électronique**.

Les bourses pour la participation à une réunion électronique consistent en un remboursement des coûts de la connectivité pendant la durée de la manifestation. S'agissant des bourses pour la participation à une réunion en personne, jusqu'à deux bourses partielles par pays pourront être accordées, en fonction des ressources financières disponibles. Les bourses partielles attribuées pour les réunions en personne couvrent a) un **billet d'avion** (billet aller-retour en classe économique selon le trajet le plus direct/économique depuis le pays d'origine jusqu'au lieu de la réunion) ou b) une **indemnité journalière de subsistance** appropriée (destinée à couvrir les frais d'hébergement, les repas et les autres frais).

Lorsque deux bourses partielles pour une réunion en personne sont demandées, *l'une au moins* devrait être sollicitée pour un *billet d'avion*. Il incombe à l'organisation d'affiliation du candidat de financer le reste des coûts de participation.

Conformément à la Résolution 213 (Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, les candidats aux bourses devraient être choisis dans un souci d'équilibre entre les hommes et les femmes et d'inclusion des personnes handicapées et des personnes ayant des besoins particuliers. Les critères sur la base desquels il est décidé d'attribuer une bourse sont les suivants: budget disponible à l'UIT; participation active, et notamment soumission de contributions écrites pertinentes; répartition équitable entre les pays et les régions; demandes émanant de personnes handicapées ou ayant des besoins particuliers; et parité hommes-femmes.

Les formulaires permettant de demander une bourse pour les deux types de réunions sont disponibles sur la [page d'accueil de la commission d'études](https://www.itu.int/en/ITU-T/studygroups/2022-2024/12/Pages/default.aspx). **Les demandes de bourses doivent parvenir d'ici au 8 août 2023 au plus tard**. Elles doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse fellowships@itu.int ou par télécopie au +41 22 730 57 78. **L'inscription (approuvée par le coordonnateur responsable) doit être effectuée avant de soumettre une demande de bourse**, et il est vivement conseillé de s'inscrire à la manifestation et d'engager le processus de demande sept semaines au moins avant la date de la réunion.

**DEMANDE DE VISA**: Pour les ressortissants de certains pays, l'entrée sur le territoire du Mexique peut être soumise à l'obtention d'un visa. Veuillez vous renseigner sur les formalités de visa auprès de l'ambassade du Mexique dans votre pays. Pour de plus amples informations, veuillez consulter: <https://www.inm.gob.mx/gobmx/word/index.php/paises-requieren-visa-para-mexico/>.

Les personnes voyageant à destination du Mexique doivent être en possession d'un passeport en cours de validité délivré par l'autorité compétente. Afin de respecter les exigences, les procédures et les critères pour que leurs demandes de visa soient traitées et acceptées, les participants sont invités à consulter le site web du National Institue of Migration à l'adresse <https://www.gob.mx/inm>. La liste des pays et régions dont les ressortissants n'ont pas besoin de visa pour se rendre au Mexique est disponible à l'adresse <https://www.inm.gob.mx/gobmx/word/index.php/paises-no-requieren-visa-para-mexico/>. La liste des pays et régions dont les ressortissants ont besoin d'un visa pour se rendre au Mexique est disponible à l'adresse <https://www.inm.gob.mx/gobmx/word/index.php/paises-requieren-visa-para-mexico/>.

Des informations de référence en anglais sont disponibles sur le site web de l'Ambassade du Mexique en Finlande à l'adresse <https://embamex.sre.gob.mx/finlandia/index.php/traveling/visas>.

Les participants qui ont besoin d'une lettre d'invitation personnelle pour obtenir un visa sont invités à prendre contact avec **Mme Mariana Alday Álvarez** par courrier électronique à l'adresse **mariana.alday@ift.org.mx** dès que possible après réception de la confirmation de leur inscription envoyée par l'UIT, mais **au plus tard le 19 août 2023**.

Pour que votre demande puisse être traitée, vous devez impérativement fournir les renseignements suivants dans votre email:

– nom complet;

– numéro du passeport;

– nationalité.

Les délégués ayant besoin de renseignements supplémentaires sont invités à se mettre en rapport avec l'Ambassade ou le Consulat du Mexique dans leur pays ([https://www.gob.mx/gobierno/mexico‑en‑el‑mundo](https://www.gob.mx/gobierno/mexico-en-el-mundo)). Les délégués ayant besoin d'un visa doivent l'obtenir avant de se rendre au Mexique.

IMPORTANT: Depuis le 1er avril 2022, tous les ressortissants colombiens doivent obligatoirement procéder à l'enregistrement préalable de leur voyage, à l'adresse suivante: <https://www.inm.gob.mx/spublic/portal/inmex.html>.

**VISITER MEXICO**

**LIEU DE LA RÉUNION DE LA CE 12 (19-28 septembre 2023):**

**Centro de Educación Continua Ingeniero Eugenio Méndez Docurro**Belisario Domínguez 22
Centro
CP 06000, Cuauhtémoc, Ciudad de México

Google Maps: <https://goo.gl/maps/eJymCkmq8GTc2ChF9>

*NOTE – Le lieu de l'atelier (18-19 septembre 2023) sera confirmé et communiqué prochainement.* Des renseignements complémentaires seront publiés sur la [page d'accueil de la Commission d'études 12](http://www.itu.int/go/tsg12).

**ACCÈS, HÔTELS, TRANSPORT**: Des informations pratiques à l'intention des délégués participant à cette réunion de la Commission d'études à Mexico (liste des hôtels, renseignements sur les transports publics, accès au lieu de la réunion, etc.) seront disponibles prochainement sur la [page d'accueil de la Commission d'études 12](http://www.itu.int/go/tsg12).

**CONTACTER LE PAYS HÔTE:**

Assistance pour l'établissement d'une demande de visa:

Mme Mariana Alday Álvarez
IFT
Courriel: mariana.alday@ift.org.mx

Présidente de la CE 12:

Mme Tania Villa Trapala
IFT
Courriel: tania.villa@ift.org.mx

ANNEXE B

Projet d'ordre du jour et projet de calendrier

1 Ouverture de la réunion

2 Adoption de l'ordre du jour

3 Lignes directrices relatives à la participation à distance

4 Sollicitation des participants concernant les éventuelles déclarations de DPI conformément à la politique de l'UIT-T

5 Suivi et rapports sur l'état d'avancement des activités intérimaires (depuis janvier 2023)

5.1 Approbation des rapports de la deuxième réunion de la CE 12 (janvier 2023)

5.2 Point sur les projets de Recommandation ayant fait l'objet d'un consentement (depuis janvier 2023)

5.3 Activités intérimaires et ateliers de la CE 12 (depuis janvier 2023)

6 Résultats du GCNT intéressant la CE 12

7 Point de la situation concernant la structure, les Rapporteurs et les Rapporteurs chargés de liaison de la CE 12

8 Examen et attribution des documents

9 Calendrier des réunions ad hoc

10 Programme de travail

11 Moyens mis à disposition pour la réunion, logistique et méthodes de travail électroniques

12 Réunions sur les Questions 1/12 et 2/12

13 Réunions des groupes de travail, y compris les séances ad hoc

14 Rapports des réunions des groupes de travail et des réunions sur les Questions 1/12 et 2/12, notamment

14.1 Nouveaux sujets d'étude

14.2 Approbation/consentement/détermination/suppression de Recommandations

14.3 Approbation de rapports techniques/textes informatifs

14.4 Activités intérimaires

14.5 Notes de liaison à envoyer/communications

14.6 Examen du programme de travail

15 Adoption de la contribution préliminaire de la CE 12 à l'AMNT-24

16 Établissement de l'ordre de priorité des Recommandations ayant fait l'objet d'un consentement pour la traduction

17 Réunions et activités futures de la CE 12

18 Divers

19 Remerciements et clôture de la réunion

NOTE – Les mises à jour de l'ordre du jour figurent dans le **Document SG 12-TD325**.

Projet de calendrier

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Matin | Après-midi |
| Lundi 18 septembre | *Atelier* | *Atelier* |
| Mardi 19 septembre | *Atelier* | Plénière d'ouverture de la Commission d'études 12 suivie de l'ouverture successive des réunions des Groupes de travail |
| Mercredi 20 septembre | Séances ad hoc (en parallèle) pour les Questions des différents groupes de travail | Séances ad hoc (en parallèle) pour les Questions des différents groupes de travail |
| Jeudi 21 septembre | Séances ad hoc (en parallèle) pour les Questions des différents groupes de travail | Séances ad hoc (en parallèle) pour les Questions des différents groupes de travail |
| Vendredi 22 septembre | Séances ad hoc (en parallèle) pour les Questions des différents groupes de travail | Séances ad hoc (en parallèle) pour les Questions des différents groupes de travail |
| WEEK-END |
| Lundi 25 septembre | Séances ad hoc (en parallèle) pour les Questions des différents groupes de travail | Séances ad hoc (en parallèle) pour les Questions des différents groupes de travail |
| Mardi 26 septembre | Séances ad hoc (en parallèle) pour les Questions des différents groupes de travail | Séances ad hoc (en parallèle) pour les Questions des différents groupes de travail |
| Mercredi 27 septembre | Clôture successive des Groupes de travail, suivie de la séance ad hoc pour la Question 2/12 |
| Jeudi 28 septembre | Plénière de clôture de la Commission d'études 12 | Plénière de clôture de la Commission d'études 12 (si nécessaire) |  |

NOTE – Les mises à jour du calendrier figurent dans le **Document SG12-TD326**.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_